SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016, À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS: MM. Yves Coulombe, maire

Sylvain Delisle, conseiller Louis Gosselin, conseiller Julien Milot, conseiller Serge Pouliot, conseiller Mme Debbie Deslauriers, conseillère

ABSENTE: Mme Josée Pelletier, conseillère

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016
- 4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
- 5. Rapport des membres du conseil et du maire
- 6. Résolution: Octroi de contrat Plans et devis Branchement du puits du terrain des loisirs
- 7. Résolution: Octroi de contrat Arpentage Servitudes Bassin 1 (Secteur sud du chemin Royal et chemin de la Chalouperie)
- 8. Résolution: Constat d'infraction Propriétaire du matricule 6792-50-7005
- 9. Avis de motion: Ajout de Classe et Services 4 dans la zone AC-1
- 10. Comptes à payer
- 11. Correspondance
- 12. Période de questions
- 13. Clôture de la séance

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO: 930-16

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO: 931-16

3. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2016</u>

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **12 septembre 2016**, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **septembre** 2016 : **8** Coût des travaux **126 480** \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO: 932-16

6. OCTROI DE CONTRAT - PLANS ET DEVIS - BRANCHEMENT DU PUITS DU TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE trois (3) offres de service ont été reçues en bonne et due forme

COMPAGNIE	MONTANT
EMS	15 800,00 \$
GENIO	21 000,00 \$
SNC LAVALIN	14 666,00 \$

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat à SNC Lavalin pour les plans et devis et la surveillance des travaux de branchement du puits du terrain des loisirs pour la somme de **14 666** \$ plus taxes provenant des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO: 933-16

7. OCTROI DE CONTRAT - ARPENTAGE - SERVITUDES - BASSIN 1 (SECTEUR SUD DU CHEMIN ROYAL ET CHEMIN DE LA CHALOUPERIE)

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, de gré à gré, le contrat d'arpentage pour les servitudes du bassin 1 (secteur situé au sud du chemin Royal et d'une propriété sur le chemin de la Chalouperie à Picard et Picard pour la somme de 4 935 \$ plus taxes et dont les deniers proviendront du règlement d'emprunt numéro 563-2016.

RÉSOLUTION NO: 934-16

8. <u>CONSTAT D'INFRACTION - PROPRIÉTAIRE DU MATRICULE</u> 6792-50-7005

ATTENDU l'avis de dérogation émis le 21 juillet 2015 concernant une terrasse permanente installée à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 10 m déterminée à partir de la ligne des hautes eaux ;

ATTENDU le constat d'infraction émis le 21 novembre 2015 concernant la terrasse mentionnée ci-haut;

ATTENDU l'avis de dérogation émis le 26 novembre 2015 concernant l'exploitation d'une résidence de tourisme sans avoir demandé au préalable un certificat d'autorisation municipal;

ATTENDU QUE la propriétaire n'a pas obtempéré aux avis de dérogation;

ATTENDU QUE deux (2) nouveaux avis de dérogation pour les mêmes constats ont été émis le 29 septembre avec un délai de sept (7) jours;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre autant de constats d'infraction que nécessaire jusqu'à ce que la propriétaire demande

- 1. son permis pour le déplacement ou la démolition de la terrasse, et
- 2. son permis pour l'opération d'une résidence de tourisme ou en cesse les activités dérogatoires.

9. <u>AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2016</u> MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 305 POUR L'AJOUT DE CLASSE ET SERVICES 4 DANS LA ZONE AC-1

Sylvain Delisle donne avis de motion à l'effet que le règlement de zonage 305 sera modifié pour l'ajout de Classe et services 4 (hôtel et motel) dans la zone AC-1.

RÉSOLUTION NO: 935-16

10. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (13 860,90 \$) et les comptes payés (2 362 905,49 \$) totalisant 2 376 766,39 \$ pour le mois de **septembre** 2016 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **935-16**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

11. CORRESPONDANCE

La Municipalité a reçu du MAMOT l'approbation pour l'achat du terrain des loisirs et du presbytère.

12. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

13. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre	du	jour	étant	épuisé,	il	est	proposé	par	Julien	Milot	et	résolu	à
l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 40.													

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE